



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-190**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1215949-AR-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - QUARTIER FAUBOURG - PROLONGATION DE LA
CONCERTATION**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

Absence de Mme le Maire. Mr Gérard BRAMOULLE, 1er Adjoint au Maire, préside la séance.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - QUARTIER FAUBOURG - PROLONGATION DE LA
CONCERTATION - Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur le devenir du quartier de TAVAN, dit quartier « du Faubourg ». Les premières études ont été lancées en 2019 sur le seul quartier TAVAN puis étendue à l'ensemble du quartier FAUBOURG en mai 2021.

Par délibération n° DL.2022-24 du 10 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs de l'opération d'aménagement du quartier Faubourg, ainsi que les modalités de la concertation.

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans la logique urbaine d'extension progressive du centre-ville et de son esprit aux quartiers d'immédiate périphérie, et poursuit un certain nombre d'objectifs en matière de projet urbain :

- Apaiser le Faubourg en améliorant notamment la circulation,
- Prendre en compte la Nature en ville,
- Renforcer la mixité fonctionnelle, notamment autour de l'art, de culture et de l'habitat

Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité engager une phase préalable de concertation la plus ouverte possible sur les grands principes d'aménagement et d'évolution à venir du quartier.

Pour ce faire, en application des articles L2511-1 à L2511-5 du Code de la commande

publique et de la délibération n° DL.2021-762 du 24 septembre 2021, elle a chargé la SPLA « Pays d'Aix Territoires » de mener durant plus de deux mois une large concertation publique associant habitants du quartier, commerçants, acteurs culturels et éducatifs actifs dans le périmètre urbain concerné, CIQ et associations, avant présentation d'un projet au Conseil municipal, fin juin 2022.

La concertation publique s'est déroulée du 4 avril au 9 juin 2022.

Durant ces 10 semaines de concertation, les modalités suivantes ont été mises en place:

- Ouverture d'un lieu d'exposition du projet (25 rue Lisse des Cordeliers) avec des permanences tous les mercredis, jeudi et vendredi, cette exposition étant accompagnée d'un dossier de concertation et d'un registre permettant aux habitants et usagers d'y consigner leurs remarques, question et observations pendant la durée de la procédure de concertation.
- Mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet officiel de la Ville d'Aix-en-Provence à l'adresse suivante : www.aixenprovence.fr
- Création d'un site internet dédié à cette opération : www.aix-quartierfaubourg.fr
- Mise à disposition d'un registre dématérialisé accessible à l'adresse ci-dessus
- Organisation de déambulations au cœur du quartier du Faubourg ainsi que d'ateliers thématiques, animés par les élus, les personnels de la Ville, de la SPLA et de la Métropole ainsi que le représentant de l'Atelier RANDUPSON :

- * Lundi 11 avril Présentation générale
- * Mercredi 13 avril Déambulation Balade urbaine
- * Lundi 25 avril Déambulation Pavillon Vendôme
- * Vendredi 6 mai Atelier Activités / Commerces
- * Lundi 9 mai Atelier Mobilités douces et espaces publics
- * Vendredi 13 mai Atelier Culture / Arts / Patrimoine
- * Jeudi 19 mai Atelier Nature en ville
- * Lundi 30 mai Atelier Mobilités / Déplacements
- * Mercredi 1er juin Déambulation Balade urbaine
- * Jeudi 9 juin Atelier Gestion urbaine de proximité

- Une réunion publique, présidée par Madame le Maire, en présence d'élus concernés, a eu lieu le 25 mai 2022

L'évolution du quartier ayant suscité de nombreuses remarques et interrogations de la population et de professionnels lors de ces différentes réunions, ateliers et déambulations, Madame le Maire a proposé la prolongation de la concertation jusqu'au mois d'octobre 2022.

Ainsi, un avenant à la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires », pris dans les mêmes formes que la convention initiale, permettra l'assistance des services de la Ville dans le déroulé de cette nouvelle période de concertation au cours de laquelle un espace d'accueil du public sera maintenu, et de nouveaux ateliers ou rencontres organisés.

L'échéance de cette prolongation de concertation est fixée au vendredi 14 octobre 2022.

Le bilan global de la concertation sera présenté au Conseil Municipal du mois de novembre 2022.

En conséquence, je vous invite, Mes Chers Collègues, à :

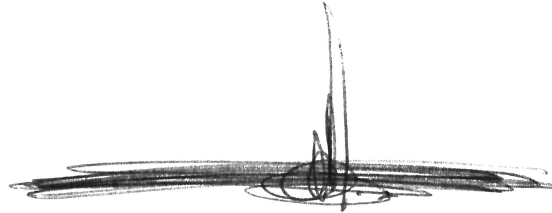
- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

DL.2022-190 - INFORMATION DU CONSEIL - QUARTIER FAUBOURG - PROLONGATION
DE LA CONCERTATION - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»